DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2025-146
Délibération portant sur la Mise aux normes de l'aire de grand passage des Gens du Voyage de Biscarrosse – convention de mise à disposition de foncier communal.

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 30
Nbre de procurations : 6
Date de convocation et d'affichage : 02/12/2025
Secrétaire de séance : THOMAS Sandrine

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre 2025 à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. COMET Bernard, Mme FANARI Jacqueline, M. LAINÉ Fabien, M. BRÉTHÉS Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : Mme BOUSQUET Marie-Hélène donne procuration à M. COURNAU Jean-Michel, M. COLMAGRO Ghislain donne procuration à M. MINIAU Dominique, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. DARMAGNAC Frédéric, M. RIMONTEIL Jean-Pierre donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard, M. VIUDÉS Christian donne procuration à Mme FANARI Jacqueline

Excusé.e.s et Absents.e.s : Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme PELTIER Virginie, Mme MALLO Caroline, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme GARDON Christine, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDES Christian

Décision de l'assemblée :

Votants : **30**
Pour : **30**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20251209-2025-146-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Rapporteur : Madame Hélène LARREZET

Dans le cadre de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage » la Communauté de Communes des Grands Lacs dispose actuellement, par mise à disposition de la commune de Biscarrosse, de la parcelle cadastrée CV n°255 d'une superficie de 35 474m2, permettant d'accueillir les aires de petit et grand passage des Gens du Voyage, inscrite au schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage.

Afin de répondre aux obligations du décret n°2019-171 du 5 mars 2019, la communauté de communes des Grands Lacs doit porter à 4 Ha l'aire de Grand passage.

Pour ce faire, notre collectivité a besoin de disposer des parcelles attenantes, cadastrées CV0256 et CV260 et sous propriété Ville de Biscarrosse.

La Ville de Biscarrosse ayant accepté la mise à disposition des terrains auprès de la Communauté de communes, pour le strict exercice de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage », une convention de mise à disposition est à établir et à signer par les deux collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention jointe à la présente délibération
- D'autoriser la Présidente à signer le projet de convention
- D'autoriser la Présidente à lancer les procédures de défrichement en lieu et place de la Ville de Biscarrosse

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 09 décembre 2025

Secrétaire de séance,

Sandrine THOMAS

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Communauté de Communes des Grands Lacs
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PARENTIS-EN-BORN

Affiché à Parentis-en-Born, le : 16/12/2025

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20251209-2025-146-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025